



RÈGLEMENT

«Jeu Concours Vendée Globe»

Art 1 : Organisateur :

La société LA FOURNÉE DORÉE, SASU au capital de 451 000 Euros, ci-après dénommée LA FOURNÉE DORÉE ou l'Organisateur, dont le siège social est situé ZA Sud des Achards, CS 60014, 85150 LA MOTHE ACHARD, immatriculée au RCS de La Roche sur Yon sous le numéro B 817 390 941, organise sur sa page Facebook : <https://www.facebook.com/lafourneedoree/>, un jeu concours intitulé "Vendée Globe" qui se déroulera du 15 octobre 2016 au 28 février 2017.

Art 2 : Accessibilité au jeu :

La participation à ce jeu concours est ouverte à toute personne physique majeure disposant d'un accès internet, d'une adresse électronique, d'un compte Facebook et résidant en France Métropolitaine, Corse et DOM-TOM. Le simple fait pour un mineur de participer au jeu implique qu'un accord parental, préalable, écrit et daté lui a été donné.

Ce jeu est présenté sur l'ensemble des produits fabriqués et distribués par, et à la marque LA FOURNÉE DORÉE, dans toutes les enseignes des Grandes et Moyennes Surfaces.

Les produits présentant le jeu concours et porteurs du sticker jeu seront présents en magasins du 15 octobre 2016 au 28 février 2017.

La période pendant laquelle les internautes pourront jouer ira du 15 octobre 2016 au 28 février 2017 minuit.

Sont exclues de la participation au jeu concours, toutes les personnes ayant participées à l'élaboration directe ou indirecte du jeu, de même que leurs familles.

Art 3 : Modalités de participation

Pour participer les joueurs doivent :

- Posséder une preuve d'achat d'au moins deux produits de la marque LA FOURNÉE DORÉE sur un ou deux tickets de caisse. La date de ces preuves d'achat doit être comprise entre le 15/10/2016 et le 28/02/2017. Celles-ci seront demandées aux gagnants pour validation de l'accès à leur gain.
- Se rendre sur la page Facebook de LA FOURNÉE DORÉE : <https://www.facebook.com/lafourneedoree/>
- Cliquer sur l'onglet d'application « Jeu Concours Vendée Globe » ;
- S'inscrire au tirage au sort en complétant les informations requises ;
- Pour terminer son inscription, le participant doit accepter le règlement du jeu concours.

Le jeu est accessible pendant toute la durée du jeu. Une seule participation par personne sera prise en compte (même profil Facebook, nom, prénom, adresse postale et électronique). Les inscriptions utilisant des adresses électroniques de type « mail jetable » ne seront pas prises



en compte, par exemple : @yopmail.fr, @yopmail.com, @jetable.net, @jetable.com, @jetable.org, @spambox.us, @proxy.eu.

Toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte et entrainera la nullité de la participation. Ne seront notamment pas prises en considération les inscriptions dont les coordonnées sont inexactes ou incomplètes ou celles qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement, celles adressées en nombre, celles adressées après la fin du jeu.

Il est rigoureusement interdit pour un participant de jouer avec plusieurs adresses e-mail ainsi que de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne.

La société organisatrice se réserve le droit d'annuler les participations de quiconque se serait enregistré plusieurs fois sous différentes identités ou en fournissant des renseignements inexacts. Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et domicile. La société organisatrice se réserve le droit de requérir de tout participant la communication d'une copie des documents attestant de ces éléments.

Chaque participant doit jouer en personne et s'interdit en conséquence de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisée du site.

Les frais de connexion Internet, pour la participation au jeu, seront remboursés sur la base forfaitaire de 0,15€ TTC sur demande écrite en indiquant vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale) accompagnée d'un RIB ou RIP ainsi que d'un justificatif de connexion à l'adresse du jeu concours avant le 28 février 2017 (cachet de la poste faisant foi). Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Art 4 : Principe du jeu

Le principe du jeu : les participants s'inscrivent au tirage au sort du jeu concours Vendée Globe sur l'application dédiée à l'opération via la page Facebook de LA FOURNÉE DORÉE. Un formulaire d'inscription est à remplir afin de valider la participation au jeu. Les gagnants seront ensuite tirés au sort le 3 mars 2017. L'annonce des gagnants se fera par mail à l'adresse renseignée lors de l'inscription. Afin de valider leur gain, les gagnants devront impérativement fournir à LA FOURNÉE DORÉE une preuve d'achat de deux produits de la marque (un ou deux tickets de caisse).

Art 5 : Dotations

La dotation globale est constituée de :

- 1 séjour à Rio de Janeiro de 8 jours et 7 nuits pour 2 personnes, d'une valeur unitaire commerciale de 4800€ TTC, comprenant :
 - Vols Paris/Rio de Janeiro/Paris sur vol de la compagnie Air France avec bagage en soute
 - Les taxes aéroport
 - Les transferts aéroport/hôtel/aéroport
 - L'hébergement pour 7 nuits en chambre standard double à l'hôtel Windsor Atlantica 5* en formule petit-déjeuner
 - L'assurance assistance rapatriement.
 - Ce séjour est valide jusqu'au 1er mars 2018, hors ponts et hors vacances scolaires.



- 1 séjour pour 2 personnes au Domaine de la Chabotterie 4*, d'une valeur commerciale unitaire de 1000€ TTC, comprenant : 2 nuits au Domaine en chambre supérieure avec petit-déjeuner « expérience » ainsi qu'un dîner pour 2 personnes avec menu « Ballade d'ici et d'ailleurs ». Ce séjour est valide jusqu'au 1er mars 2018, hors ponts et hors vacances scolaires.
- 1 séjour pour 2 personnes aux Sables-D'Olonne, d'une valeur commerciale unitaire de 1000€ TTC, incluant : 2 nuits à l'hôtel Mercure côte Ouest 4* en chambre standard avec petit-déjeuner, un modelage Californien (60min) ainsi qu'un accès à l'espace hydro-marin pour 2 personnes, une ballade en jet-ski de 45 minutes (1 jet-ski par personne). Ce séjour est valide jusqu'au 1er mars 2018, hors ponts et hors vacances scolaires.
- 1 Paddle gonflable, d'une valeur commerciale unitaire de 600€ HT.
- 3 Smartphones Sony, d'une valeur commerciale unitaire de 420€ HT.
- 5 Baladeurs MP3 Waterproof, d'une valeur commerciale unitaire de 75€ HT.
- 5 Stations Météo Lacrosse Technology, d'une valeur commerciale unitaire de 60€ HT.
- 10 Sacs étanches Fuzion, d'une valeur commerciale unitaire de 35€ HT.
- 10 Ballons Globe Map Monde à l'Hélium, d'une valeur commerciale unitaire de 24.90€ HT.

Ces dotations ne peuvent être ni échangées contre des espèces ni contre tout autre bien ou service ni remboursées. Les lots ne sont pas cumulables. Il ne sera attribué qu'une seule dotation par personne (même profil Facebook, même nom, même adresse postale et électronique) sur la durée de l'opération.

Concernant les séjours, la valeur au détail indiquée ci-dessus correspond au prix TTC estimé à la date de rédaction du présent règlement. Elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variations en fonction de la date de réservation, des dates de voyage ou de toutes autres modifications. Les gagnants ne pourront demander la différence, le cas échéant, entre la valeur unitaire indicative indiquée et la valeur déclarée.

Les séjours ne comprennent pas : les transferts domicile/aéroport/domicile pour le séjour à Rio, les trajets domicile/hôtel pour les deux séjours en France, les repas libres, les boissons, les dépenses personnelles, les excursions et visites personnelles, et toutes autres dépenses non mentionnées ci-dessus.

Art 6 : Désignation des gagnants

Les gagnants du jeu concours seront désignés par tirage au sort le 3 Mars 2017.

A l'issue du jeu, 37 participants auront été tirés au sort. Les gagnants seront alors contactés pour envoi de leur preuve d'achat afin de valider leur gain.

Art 7 : Envoi des lots

Les gagnants seront avertis de leur gain par la société organisatrice par courrier électronique à l'adresse indiquée dans le formulaire lors de l'inscription. Il leur sera alors demandé de retourner sous 3 semaines (le 24 Mars 2017 au plus tard) la/les preuve(s) d'achat des deux produits LA FOURNÉE DORÉE afin de valider leur gain. Sans ces preuves d'achat, les dotations pourront librement être remises en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de fait. Concernant les séjours, la Société Organisatrice les recontactera pour convenir des modalités de leur séjour et compléter les



informations nécessaires à leur voyage. Ils devront notamment choisir leur date de séjour parmi les périodes proposées. Les lots seront envoyés par la poste au tarif normal dans un délai de 10 semaines suivant le tirage au sort. Les gagnants autorisent toute vérification concernant leur identité et leur adresse postale ou électronique. Toute fausse identité, ou fausse adresse postale ou électronique avec des coordonnées erronées entraîneront la nullité de leur participation et des gains obtenus en conséquence.

En outre, l'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait d'une erreur d'acheminement du lot, de la perte de celui-ci lors de son expédition, ou de l'impossibilité de contacter le gagnant.

Tout gagnant qui n'aura pas réclamé sa dotation sous un délai de 1 mois, à compter de la fin du Concours (soit le 28 Mars 2017), sera réputé avoir renoncé à celle-ci. Cette dotation pourra librement être remise en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait.

Art 8 : Publications des noms

Pour la participation à ce jeu, les gagnants autorisent l'organisateur à utiliser à titre publicitaire leurs nom, prénom et adresses (postale et électronique), sans restriction ni réserve, et sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution du lot gagné.

Art 9 : Informatique et libertés

Les informations collectées sur la présente application Facebook sont exclusivement destinées à LA FOURNÉE DORÉE.

Conformément à l'article 34 de la loi "Informatique et Libertés", chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification, et de suppression des informations les concernant. A cet effet, dès leur enregistrement ils pourront s'opposer à l'utilisation ultérieure de leurs coordonnées à des fins publicitaires ou promotionnelles en cochant la case spécifique. Ils pourront également le faire ultérieurement en adressant un courriel le spécifiant à contact@lafourneedoree.fr ou par courrier à l'adresse de LA FOURNÉE DORÉE.

Art 10 : Règlement du jeu

La participation au jeu concours implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement. La société LA FOURNÉE DORÉE ne saurait être tenue pour responsable si des raisons indépendantes de sa volonté l'amenaient à reporter, écourter, ou à annuler tout ou partie de l'opération.

Le présent règlement est disponible sur la page Facebook de La Fournée Dorée : <https://www.facebook.com/lafourneedoree/>. Une copie du règlement est adressée, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande par courrier à l'adresse de La Fournée Dorée. Remboursement du timbre au tarif lent en vigueur (20gr) sur demande écrite en indiquant vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale), accompagnée d'un RIB ou RIP.

Ce jeu concours n'est ni organisé, ni parrainé par Facebook. Les données personnelles collectées sont destinées à la société organisatrice et non à Facebook.